

N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 4 octobre 2004 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc  
Gilles Granger  
André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel  
Michel Landry

**R 203-2004**

**Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et du 20 septembre 2004**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 7 et 20 septembre 2004 soient adoptées.

**ADOPTÉ**

**R 204-2004**

**Adoption des comptes**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 277 620.67 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**205-2004**

**État mensuel des revenus et dépenses**

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 septembre 2004.

**Demandes verbales**

1. Un groupe de jeunes représenté par William Laporte, Kevin Parent et Antony Vadnais, dépose au Conseil municipal une pétition demandant la mise en place d'un parc de planche à roulette à Crabtree. Le Conseil municipal analysera la demande et y répondra ultérieurement.
2. Huguette et Léandre Proulx déposent au Conseil municipal une pétition signée par des citoyens de la 4<sup>ième</sup> avenue, demandant de faire en sorte que la vitesse de 30 km/h sur la 4<sup>ième</sup> avenue entre la 8<sup>ième</sup> rue et la



N° de résolution  
ou annotation

**R 206-2004**

4<sup>ième</sup> rue, soit respectée. Le Conseil municipal fera les démarches nécessaires auprès du corps de police régional pour demander une surveillance accrue.

**Joute des Patriotes de l'UQTR à l'aréna de Crabtree**

Attendu que le 8 octobre prochain se tiendra à l'aréna de Crabtree une joute des Patriotes de l'Université du Québec à Trois-Rivières contre les joueurs de l'Université Concordia;

Attendu qu'il y a lieu de participer à cette activité en invitant les élus municipaux ainsi que toute la population à assister à cette joute de démonstration pour inciter les jeunes à poursuivre leurs études en même temps que la pratique du hockey;

Attendu que les profits de cette activité seront versés à l'Association du hockey-mineur Joliette/Crabtree ainsi qu'au Club Junior AAA;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. De faire l'achat de 30 billets à 5 \$ chacun et de les distribuer aux élus municipaux et bénévoles intéressés à assister à cette joute;
3. D'offrir le repas aux joueurs participants.

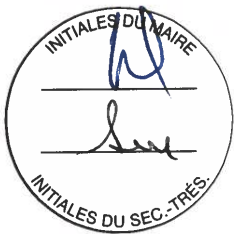
**ADOPTÉ**

**R 207-2004**

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES - LOCATION DE BACS ROULANTS BLEUS, NEUFS, DE 240 LITRES**

Attendu que la municipalité de Crabtree, en conformité avec le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Joliette, vise à atteindre les objectifs de récupération dudit plan;

Attendu qu'en conformité avec le contrat signé entre la MRC de Joliette et les Entreprises Sanitaires R.S. Inc., nous avons maintenant l'opportunité de faire la distribution de bacs roulants pour la collecte des matières recyclables, et ce, selon les coûts et modalités déjà prévus audit contrat;



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

Attendu que la municipalité a fait un sondage auprès de ses citoyens afin de connaître l'intérêt de la population à utiliser des bacs roulants pour la collecte des matières recyclables;

Attendu que le sondage s'est avéré positif et que la municipalité a pris la décision de commander 1100 bacs roulants de récupération afin que la distribution se fasse au début du mois d'octobre 2004;

Attendu qu'après distribution des 1 100 bacs roulants, la municipalité constate qu'il sera nécessaire d'en commander encore 75 pour satisfaire à la demande de la population;

Attendu que comme le contrat avec Entreprises Sanitaires R.S. Inc. est signé par la MRC de Joliette pour le bénéfice des municipalités locales, il y a lieu de les informer de la quantité de bacs roulants commandée et de la fréquence de la collecte afin que la facturation reflète vraiment la réalité;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. D'informer la MRC de Joliette que la municipalité de Crabtree a commandé jusqu'à aujourd'hui 1 175 bacs roulants de 240 litres et que la fréquence de collecte sera hebdomadaire.

**ADOPTÉ**

**R 208-2004**

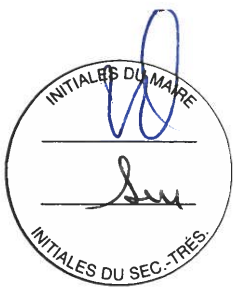
**Prévisions budgétaires 2005 de la Régie intermunicipale de police de la Région de Joliette**

Considérant que la municipalité de Crabtree est partie à l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette;

Considérant que la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette a transmis à la municipalité ses prévisions budgétaires pour l'année 2005;

Considérant que la municipalité de Crabtree doit, conformément au Code municipal, adopter le budget de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette;

Considérant que des crédits sont disponibles au budget;



N° de résolution  
ou annotation

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:

1. D'approuver le budget de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette pour l'année 2005 prévoyant:
  - des revenus d'opération au montant de 6 858 980 \$
  - des dépenses d'opération au montant de 7 364 180 \$
  - des sources de financement et des dépenses de 249 150 \$ au niveau des activités d'investissements;
  - une somme de 249 150 \$ affectée à même les surplus accumulés pour effectuer les activités d'investissements;
  - une somme de 505 200 \$ affectée aux activités financières à même les surplus accumulés;
  - une contribution totale des municipalités établie à 5 496 224 \$;
2. D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer, à même les prévisions budgétaires 2005 et selon les modalités prévues à l'entente, la quote-part de la municipalité s'élevant à 256 674 \$;
3. De transmettre une copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette.

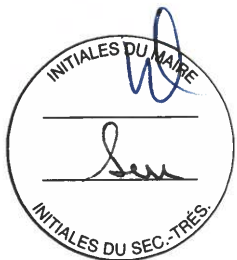
**ADOPTÉ**

**R 209-2004**

**Résolution en faveur des enfants du monde**

Attendu que la municipalité de Crabtree endosse les principes énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant telle que ratifiée par le Gouvernement du Canada;

Attendu que les écoliers et les jeunes de notre municipalité ont traditionnellement fait de leurs réjouissances de l'Halloween une fête de solidarité et de partage en faveur de tous les enfants du monde en recueillant les dons des citoyens avec la tirelire UNICEF reconnue comme le symbole incontesté de la solidarité et du partage des enfants d'ici envers les enfants d'ailleurs;



N° de résolution  
ou annotation

Attendu que les gouvernements du Canada et du Québec ont reconnu le travail humanitaire de l'UNICEF et l'appui soutenu de la population à l'Halloween en vue d'améliorer le sort des milliers d'enfants parmi les plus vulnérables et les plus démunis du monde en développement en proclamant le 31 octobre de chaque année Journée nationale de l'UNICEF;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu que la municipalité de Crabtree se joigne à ce mouvement en faveur de la survie et du bien-être des enfants du monde et, en proclamant par cette résolution, le 31 octobre de chaque année Journée de l'UNICEF à Crabtree et que le Conseil municipal invite tous les citoyens à contribuer généreusement à l'appel de nos enfants le jour de l'Halloween UNICEF en vue d'aider à l'édification d'un monde de paix, digne et respectueux de tous les enfants.

**ADOPTÉ**

R 210-2004

**Adhésion à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'année 2004/2005**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'adhérer à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'exercice 2004-2005 au coût de 150 \$ (taxes en sus); d'ajouter à notre adhésion un forfait de 10 dîners à 185 \$ (taxes en sus).

Que monsieur Denis Laporte soit le délégué de la municipalité à la Chambre de commerce du Grand Joliette.

**ADOPTÉ**

R 211-2004

**Participation au Jour du Souvenir de la Légion Royale Canadienne**

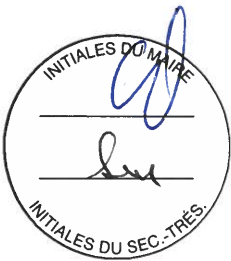
Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou un représentant de la municipalité, à assister au Jour du Souvenir de la Légion Royale Canadienne le 7 novembre prochain afin d'y déposer une couronne individuelle au montant de 50 \$.

**ADOPTÉ**

R 212-2004

**Adhésion à la Fondation des Samares**

Attendu que la Fondation des Samares est une œuvre de charité créée depuis avril 2004 et ayant pour but de subventionner des projets d'écoles et d'organismes afin de venir en aide aux élèves du territoire de la Commission scolaire des Samares en les aidant à procéder à l'organisation et à la réalisation d'activités valorisant l'éducation auprès des jeunes et de leurs parents;



N° de résolution  
ou annotation

Attendu que la Fondation des Samares vise à promouvoir et à contribuer financièrement à des programmes efficaces orientés vers les domaines du sport, de la pédagogie et des échanges interculturels;

Attendu qu'il y a lieu d'encourager les initiatives des groupes d'élèves, de professeurs et de parents, en devenant membre de la Fondation des Samares;

En conséquence, il est proposé par Denis Laporte, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. De verser la somme de 20 \$ afin que la municipalité devienne membre de la Fondation des Samares.

**ADOPTÉ**

R 213-2004

**Pro-maire**

Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu que Michel Landry agisse comme pro-maire pour les prochains trois (3) mois.

**ADOPTÉ**

214-2004

**Avis de motion - règlement modifiant le plan d'urbanisme 99-041**

Monsieur Gilles Granger donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le plan d'urbanisme 99-041.

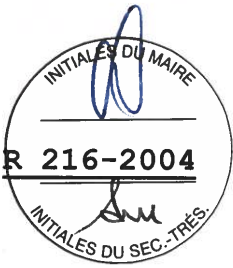
Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 215-2004

**Formation pour la secrétaire-trésorière**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à s'inscrire à une journée de formation portant sur la **Législation et jurisprudence récente**, laquelle se tiendra le 20 octobre 2004 au Château Joliette et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

Approbation du budget 2005 de l'Office municipal  
d'habitation de Crabtree

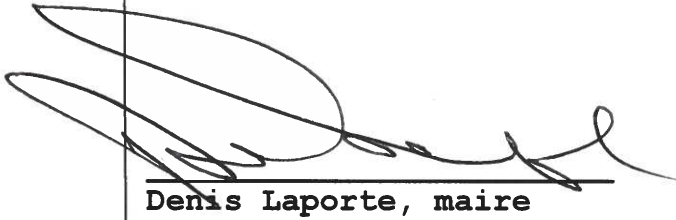
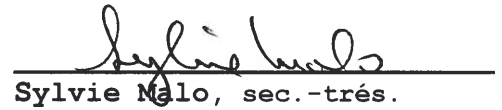
Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu d'approuver le budget 2005 de l'Office Municipal d'Habitation de Crabtree, montrant les chiffres suivants:

Revenus	45 379 \$
Dépenses	95 470 \$
Déficit	50 091 \$
Contribution municipale	5 009 \$

**ADOPTÉ**

L'assemblée est ajournée au 18 octobre 2004 à 20H30

L'assemblée est levée à 21:03 heures.

  
\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire  
\_\_\_\_\_  
Sylvie Malo, sec.-trés.